



# STABILITE ET IMMIGRATION MAGHREBINE EN FRANCE

Mémoire de géopolitique  
du Capitaine de Corvette François MOREAU  
dans le cadre du séminaire « Géopolitique du Maghreb »

Directeur : Madame Nicole Grimaud

Avril 2003

# SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	<u>3</u>
<u>REALITES DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE EN FRANCE.</u>	<u>4</u>
APERÇU HISTORIQUE	4
APRES GUERRE : L'IMMIGRATION ECONOMIQUE DES TRENTE GLORIEUSES.	4
1974 : LA BASCULE VERS UNE GESTION POLITIQUE	5
<u>ETAT DES LIEUX.</u>	<u>7</u>
<u>MOTIVATIONS DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE EN FRANCE.</u>	<u>8</u>
ECONOMIQUES	8
PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES	10
DEMOGRAPHIQUES	11
SECURITAIRES ET POLITIQUES	12
<u>LES RISQUES QUI PESENT SUR LA STABILITE DE PART ET D'AUTRE DE LA MEDITERRANEE</u>	<u>13</u>
L'EFFONDREMENT DEMOGRAPHIQUE DES NATIONS DU NORD	13
SITUATION	13
RISQUES EGOÏSME OCCIDENTAL : LE RISQUE D'UNE DISPARITION	14
LA NON INTEGRATION	15
LA DESTABILISATION DES PAYS DU NORD PAR UNE ARRIVEE EN MASSE	18
LA DESTABILISATION DES PAYS D'ORIGINE	19
ECONOMIE	19
DEMOCRATIE	24
LE TERRORISME ISLAMIQUE	25
UNE MENACE INTERNE AUX PAYS DU MAGHREB.	25
ET SUR LA STABILITE REGIONALE	26
UNE MENACE SUR LA FRANCE	28
LES DERIVES MAFIEUSES	29
<u>QUELQUES PISTES POUR DES SOLUTIONS</u>	<u>30</u>
ASSIMILATION	31
DEMOGRAPHIE	32
ECONOMIE	32
PARTENARIAT	33
<u>CONCLUSION</u>	<u>34</u>

## **Introduction**

S'il est un sujet rarement abordé dans le débat politique national, c'est bien celui des problèmes démographiques qui vont se poser à notre pays. Pourtant, nous devons faire face chaque jour aux conséquences du déficit récurrent des naissances en Europe, en témoigne l'action actuelle du gouvernement français en matière de retraites. S'il est un autre sujet qui lui défraie la chronique politique, c'est bien celui de l'immigration, en particulier maghrébine, à la fois pour des raisons culturelles mais aussi numériques puisqu'elle représente aujourd'hui l'essentiel des immigrés présents sur notre territoire. Nous ne pouvons d'ailleurs échapper aux liens entre notre pays et le Maghreb qui nous sont en quelque sorte imposés par l'histoire et la géographie. Cette zone est pour nous une zone d'intérêt majeur, mais aussi une zone source d'inquiétudes sécuritaires.

Or on peut se demander dans quelle mesure la dernière « bombe » dans la région n'a pas été amorcée par l'ONU en faisant le lien entre ces deux sujets. En effet, dans un récent rapport sur les problèmes de démographie des pays développés l'ONU présente de manière très directe la seule solution qui lui semble viable : le recours aux flux migratoires. Cette solution migratoire y est présentée officiellement comme la seule qui permettra de pallier le déficit démographique des pays européens. Des chiffres affolant sont avancés : en 55 ans il faudrait 500 millions d'immigrés pour l'Europe et 94 millions d'immigrés pour notre pays. Pour la France, nous le verrons, il s'agit de fait d'envisager des flux importants avec le Maghreb, source principale de nos immigrants. Cette solution est-elle réellement envisageable ? Elle pose de graves questions : de la démographie des pays hôtes bien sur, d'intégration des arrivants et de déstabilisation en cas d'arrivée massive. Elle n'est pas non plus sans risques pour les pays d'origine abandonnant à l'égoïsme occidental leur richesse humaine. Elle comporte enfin, au-delà des difficultés d'intégration, des risques de dérives islamiques et mafieuses.

Après avoir fait un rapide point historique et l'état des lieux de la migration maghrébine en France et en Europe, nous aborderons successivement ces sujets qui sont autant de risques de déstabilisation régionale, avant de

présenter quelques axes de réflexion qui pourrait contribuer aux solutions qu'il nous faut trouver à ces problèmes.

Réalités de l'immigration maghrébine en France.

Aperçu historique

L'immigration maghrébine en France est une immigration ancienne. Dès 1905, plusieurs centaines de travailleurs algériens sont embauchés dans la région marseillaise. En 1913, on compte 30 000 maghrébins en métropole. Pendant la première guerre mondiale, 132000 maghrébins travaillent en remplacement des Français dans les fermes et les usines d'armement. 250 000 soldats participeront également à l'effort de guerre dont 175 000 Algériens. L'Etat procède par réquisition en Algérie à ce type de recrutement. Avec la fin des hostilités, le gouvernement rapatriera les 250 000 soldats et travailleurs coloniaux. En 1919, il ne reste plus que quelques milliers de maghrébins, installés dans les régions industrielles, essentiellement dans la région parisienne. Mais dès 1920, l'immigration reprend et se développe jusqu'à la crise de 1930. Les causes sociales et politiques qui expliquent la migration de l'après-guerre sont doubles : la crise du système colonial et les besoins de la France favorise l'arrivée de travailleurs en France, essentiellement maghrébins pour des raisons géographiques.

Après guerre : l'immigration économique des trente glorieuses.

Après une période d'accalmie, l'immigration maghrébine (essentiellement algérienne) reprend massivement dès 1945, pour la reconstruction de la France d'après guerre. Entre 1954 et 1962 (début et fin de la guerre d'Algérie), l'immigration double. Le recensement dénombre 211000 Algériens en 1954 et le ministère de l'intérieur en compte 436 000 en 1962 auxquels s'ajoutent 30000 marocains et autant de tunisiens. Ces chiffres important ne doivent pas masquer qu'à cette période le nombre de retour est aussi très important : le solde des flux entre 1948 et 1964 fait apparaître 1600000 entrées et 1250000 retours d'Algérie. Paradoxalement, avec l'indépendance de l'Algérie, l'émigration de travailleurs algériens s'accroît et se transforme en une

véritable hémorragie de l'Algérie vers la France. Au printemps 1965, le cap des 600 000 Algériens en France est atteint. Pour la France, l'émigration maghrébine est donc essentiellement algérienne jusqu'au début des années 1970.

1974 : la bascule vers une gestion politique

La crise économique de 1974 due au choc pétrolier constitue un tournant majeur. Elle conduit le gouvernement à suspendre l'immigration des travailleurs et désormais, jusqu'au tournant de ce nouveau siècle, il ne sera plus envisagé d'avoir recours à ce type d'immigration. Les immigrés présents sont néanmoins autorisés à rester. Le regroupement familial pour ces derniers est toléré, il va donc prendre le relais de l'immigration de travailleurs. Mais cette époque est surtout marquée par l'apparition des filières illégales. Dans ce contexte restrictif, et bien qu'en principe limitée, la population immigrée maghrébine devient pourtant la première communauté étrangère résidant en France en raison du tarissement effectif des autres sources, en particulier européennes. Elle sera désormais soumise aux changements de politiques successives qui accompagnent les changements de majorité.

En 1977, la crise se prolongeant une prime de retour volontaire est instaurée. Les résultats de cette mesure étant modestes, une loi en 1980 renforce les contrôles. En 1981 les droits des immigrés sont reconnus par la gauche au pouvoir et de nombreux clandestins sont régularisés. En 1984, une carte de résidence de 10 ans est instaurée, mais le regroupement familial est freiné par l'imposition de conditions de logements et de ressources. L'aide au retour est relancée. Le changement de gouvernement en 1986 se traduit par un nouveau durcissement de la politique d'immigration, l'expulsion des jeunes délinquants est affirmée et les visas sont rétablis à l'entrée pour les ressortissants extérieurs à l' Union Européenne. En 1989, la loi Joxe abroge les mesures précédentes, mais tente aussi de dissuader les postulants à l'immigration. En 1993 la droite restreint les titres de séjour de longue durée et implique les administrations dans la lutte contre les situations irrégulières... tout en régularisant des immigrés et des sans papiers dont l'expulsion aurait été

politiquement contre productive. En 1995, les dispositions de l'accord de Schengen commencent à être appliquées : les contrôles aux frontières extérieures à l'espace Schengen sont harmonisés, et un visa uniforme autorisant le court séjour et la libre circulation dans l'ensemble de l'espace est instauré. La France perd en partie la capacité de contrôler les flux d'immigrés à ses frontières. En 1998 le retour de la gauche se soldera par une loi instaurant une carte de séjour d'un an pour raison familiale au cas par cas, par une carte de 10 ans de séjour pour les retraités désireux de rentrer chez eux, et par une carte de séjour spécifique pour les étrangers enrichissant la France culturellement et scientifiquement, ainsi que par l'asile territorial pour les personnes encourant des risques majeurs.

Les caractéristiques de l'immigration changent donc à partir du milieu des années soixante-dix, avec l'arrêt quasi total de l'appel à de nouveaux contingents de main-d'œuvre extérieure. Le gel des flux migratoires a pour conséquence la sédentarisation des étrangers qui craignent, en retournant au pays, de ne pouvoir revenir un jour en France. Elle provoque également le regroupement progressif des familles. A la relative homogénéité des travailleurs étrangers des années de croissance a donc succédé au rythme des changements de politique, une migration des familles, des personnes qualifiées, des classes moyennes, des femmes isolées, des étudiants, des demandeurs d'asile et des clandestins.

Après le retour de la droite au pouvoir en avril 2002, le nouveau gouvernement reprend une politique de contrôle ferme et d'expulsion, mais dans un contexte pourtant radicalement nouveau. En effet, l'échéance proche du problème des retraites qui met en évidence les contraintes démographiques, mais surtout la publication retentissante d'un rapport de l'ONU<sup>1</sup> sur les besoins migratoires de l'Europe a remis en avant la possibilité du recours indispensable à une immigration de travailleurs.

---

<sup>1</sup> « Migrations de remplacement : une solution aux populations en déclin et vieillissantes », janvier 2000.

## Etat des lieux.

En 1999<sup>2</sup> 4 310 000 immigrés résidaient en France métropolitaine, soit 7,4 % de la population. La part des immigrés provenant des pays européens a globalement diminué sur la décennie 1990-1999 (57 % en 1975, 49 % en 1990, 45 % en 1999) au profit des immigrés natifs du Maghreb (Algériens, Marocains et Tunisiens) qui sont aujourd'hui environ 1,2 million (6 % d'augmentation entre 1990 et 1999). Cette augmentation est due pour trois quarts aux originaires du Maroc.

	1982	1990	1999
Population totale	54 295 612	56 651 955	58 520 688
Français de naissance	49 159 844	51 275 074	52 902 209
Français par acquisition	1 421 568	1 780 279	2 355 293
Etrangers	3 714 200	3 596 602	3 263 186
	6,8 %	6,3 %	5,6 %
Espagnols	327 156	216 047	161 762
Italiens	340 308	252 759	201 670
Portugais	767 304	649 714	553 663
Algériens	805 116	614 207	477 482
Marocains	441 308	572 652	504 096
Tunisiens	190 800	206 336	154 356
Autres	842 208	1 084 887	1 210 157

Source : INSEE recensement 1999

Mais ces chiffres ne prennent en compte que les non nationaux, il conviendrait pour approcher la réalité de la présence du Maghreb en France de les augmenter considérablement pour prendre en compte ceux ayant récemment acquis la nationalité française. On atteindrait alors selon l'ancienneté de l'acquisition de la nationalité française le chiffre de 2 à 3 millions de personnes vivant en France et d'origine maghrébine.

Cette immigration est particulièrement concentrée en Ile de France ou on compte 665 000 nord-africains dont 340 000 Algériens et 205 000 Marocains<sup>3</sup>.

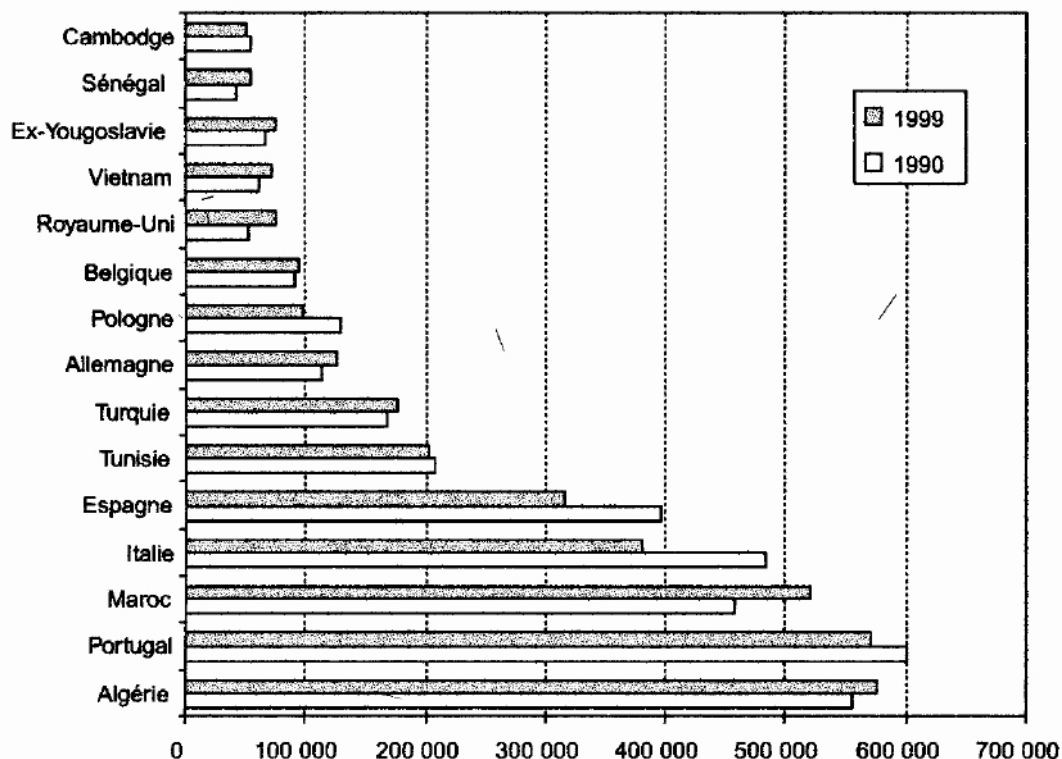
<sup>2</sup> INSEE première, n°748 nov 2000 (référence : recensement 1999).

<sup>3</sup> Recensement de la France 1999, Tableaux références analyses- exploitation principale, INSEE, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, 4<sup>o</sup> trimestre 2000

Les secteurs privilégiés d'emploi sont avant tout les travaux publics et le bâtiment à 32% et 38%, les industries mécaniques (20%), enfin la production des métaux (13%) et le charbonnage (6%).

Enfin, il importe de souligner que la France, en raison des liens historiques tissés avec les pays du Maghreb concentre la majeure partie de l'immigration de ces trois pays.

## ② Les immigrés selon leur pays de naissance en 1990 et 1999



Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee

Motivations de l'immigration maghrébine en France.

Economiques

C'est bien sur la motivation principale rencontrée chez les migrants. Elle est liée à une double situation : d'une part les réelles difficultés économiques rencontrées par les pays du Maghreb, d'autre part la prospérité florissante en comparaison des pays du nord de la méditerranée.

Il faut néanmoins distinguer deux phases : si elle a été au départ essentiellement liée à l'offre de travail réel que proposaient les pays développés, le coup d'arrêt porté par la crise de 1973/74 a mis en avant les

avantages de la protection sociale offerte par les pays du Nord. Les migrations, pourtant officiellement stoppées ont donc continué de manière clandestine (avec des vagues de régularisations importantes) dans le but de bénéficier non plus de la certitude d'un emploi, mais plutôt des avantages sociaux perçus même en l'absence d'emploi et, fait quasi unique en Europe, sans obligation d'avoir acquitté le moindre centime de cotisations sociales. Ces dispositifs de protection sociale sont en effet considérablement plus avantageux que dans les pays d'origine ou ils sont quasiment inexistantes.

En Algérie, l'immigration devient aussi une issue sociale à la paupérisation. Par la voie d'une aide directe et monétaire, les 250.000 travailleurs qui se trouvent en France en 1961, dont 55% sont mariés tandis que les autres ont encore des liens très étroits avec leur famille paternelle, font vivre directement en Algérie 1.250.000 personnes. Des constatations similaires peuvent être faites pour le Maroc, mais moins elles sont moins marquées en ce qui concerne la Tunisie.

L'avenir pourrait néanmoins voir revenir la motivation strictement liée au problème de l'emploi, non pas en raison d'une demande du marché de l'emploi en France mais en raison de l'incapacité des pays du Maghreb à offrir un emploi à leur population. Le constat démographique laisse en effet prévoir une poussée extrêmement forte de jeunes entrant sur le marché du travail entre 2000 et 2010. Le besoin annuel d'emplois nouveaux déterminé par la croissance de la population sur la rive sud de la méditerranée serait d'environ 1,5 millions. L'Egypte et les 5 pays du Maghreb arabe devraient, à eux seuls, créer chaque année environ un million d'emplois supplémentaires, ce qui suppose un taux de croissance moyen de 7 à 8% sur la décennie à venir<sup>4</sup>, qui semble hors de portée des économies fragilisée de la région.

Il convient aussi de ne pas passer sous silence l'incapacité structurelle de ces pays à former des élites de haut niveau, et par voie de conséquence l'attraction qu'exercent sur les élites intellectuelles les formations universitaires au sens large que proposent les pays européens et encore une fois la France en particulier en raison du lien culturel et de la communauté linguistique. Si l'idée

---

<sup>4</sup> BICHARA Khader, « Le partenariat euro-méditerranéen, après la conférence de Barcelone », pp.118/122, Les cahiers de Confluences, L'Harmattan,1997

d'une immigration définitive n'est pas toujours présente chez ces étudiants qui débarquent en Europe, elle ne tarde en général pas à germer après un séjour un peu prolongé. Nous y reviendrons.

### Psychologiques et sociales

On ne saurait négliger la part du décalage économique dans les motivations d'ordre psychologiques, la conscience de sa propre misère contribue incontestablement à nourrir la motivation du départ. Mais cet aspect appartient plus aux motivations d'ordre économique.

On peut néanmoins mettre en évidence des motivations à caractère proprement psychologique et social, quoique le plus souvent liés aussi à d'autres aspects.

Ces motivations traduisent le plus souvent une réelle attirance pour le modèle social et anthropologique.

Il y a dans les populations du Maghreb une incontestable idéalisation des pays européens et de la France en particulier, toujours en raison des liens historiques passés. Dans l'inconscient collectif, la France est synonyme de liberté, de plaisir, de beauté. Cette image, relativement simpliste, constitue un élément de pression d'autant plus important qu'elle s'oppose cruellement au vécu quotidien de ces populations, et de la population algérienne en particulier. On constate aussi une véritable désaffection pour le modèle anthropologique véhiculé par les sociétés du Maghreb, abandonné au profit d'une vision de l'être humain centrée sur les droits de la déclaration universelle des droits de l'homme. Elle se traduit aussi par l'abandon de notions de solidarité sociale au bénéfice de la recherche d'un épanouissement beaucoup plus individuel. Ce type de comportement s'observe plus particulièrement chez les jeunes : il commence ainsi à se traduire dans les faits par l'abandon de la solidarité familiale qui a longtemps caractérisé l'émigré du Maghreb, au profit de la recherche d'une jouissance plus égoïste des biens acquis. Il y a là aussi l'espoir, sans doute mal formalisé, de pouvoir se libérer des pressions sociales importantes subies dans le pays d'origine, en particulier au plan familial, marital et sexuel. Tous ces aspects s'expriment le plus souvent chez les jeunes immigrés récents, pour qui ils représentent une part importante de la motivation au départ ou au prolongement du séjour lorsqu'ils sont déjà en France. Elle

traduit aussi -et l'on retrouve là la prégnance des motivations d'ordre économique- l'espoir d'une véritable réussite sociale.

On ne saurait également négliger la recherche du rétablissement du lien familial qui est largement favorisé au travers du regroupement familial.

Enfin, observons que ces motivations se sont en partie traduites par un fait singulier : au cours de ces dix dernières années, l'augmentation de la population immigrée a été essentiellement le fait des femmes.

### Démographiques

Les motivations démographiques se déclinent selon deux phénomènes opposés qui s'avèrent complémentaires et même s'amplifient mutuellement.

On observe tout d'abord la pression exercée par la surpopulation des pays d'origine. Il faut sur ce point distinguer le cas particulier de la Tunisie où la politique autoritaire de contrôle des naissances mise en place par le président Bourguiba dès son arrivée au pouvoir en 1956 a permis de limiter considérablement la croissance démographique, sans doute au point de rendre l'immigration tunisienne beaucoup plus faible en proportion.

En Algérie, la population des algériens musulmans passe de 4.890.000 en 1921 à 8.800.000 en 1954. Il convient de dégager, dès 1955, 70.000 emplois nouveaux pour les jeunes gens en âge de travailler. Le marché du travail algérien ne peut absorber ce contingent supplémentaire de main-d'œuvre. Dans ces conditions, l'émigration s'avère indispensable, et la situation démographique actuelle du pays n'a pas diminué la pression, bien au contraire. La même pression s'exercera sur la population marocaine, mais avec un retard de quelques années qui se traduira par un décalage des flux migratoires vers la France.

Le deuxième phénomène, c'est le véritable trou d'air démographique que présente les pays de l'Europe en général et la France en particulier. Celui-ci devrait se traduire par un nouvel appel massif à la main d'œuvre immigrée, bien que différend peut être des apports passés par la qualité et les compétences recherchées. L'immigration d'hier répondait immédiatement à des nécessités économiques, celle de demain est, en plus et même surtout, commandée par des considérations démographiques « pour que la France ne soit pas une

lumière qui s'éteint » comme l'expliquait le général de Gaulle dès 1945...<sup>5</sup>. Le récent rapport de l'ONU<sup>6</sup> sur la situation démographique de l'Europe a ainsi alerté les opinions européennes sur ce sujet sensible. Selon la Division de la population de l'ONU, notre pays devrait accueillir 94 millions d'immigrés en 55 ans, afin de maintenir son rapport actuel de 4,35 actifs pour un retraité. L'Europe dans son ensemble, plus de 700 millions... En l'absence d'un tel apport, estime l'ONU, il n'y aurait plus en l'an 2025 que deux actifs pour un retraité, ce qui entraînerait la faillite de nos systèmes de retraite, la débandade de nos comptes extérieurs et la fin de notre pays en tant que grande puissance.

On le voit l'effet conjugué de ces deux axes ne peut que jouer en faveur d'une augmentation de la part des motivations démographiques dans l'immigration de demain des pays du Maghreb.

#### Sécuritaires et politiques

Une dernière catégorie de motivation, plus liées aux circonstances internes et aux tensions géopolitiques doit être mentionnée. Il s'agit des raisons d'ordre politique ou sécuritaire. La guerre d'Algérie a été à l'origine des premiers mouvements de ce type au Maghreb, mais les conflits qui l'ont suivit comme celui du Sahara occidental aux confins du Maroc n'ont pas été sans influence sur le départ de nouveaux immigrés vers l'Europe en général et la France en particulier qui se voit particulièrement privilégiée par les immigrants de ce type en raison des liens historiques de notre pays avec le Maghreb mais surtout de la tradition de terre d'asile dont s'honore notre pays.

Après une période largement dominée par des motivations économiques, cette motivation est réapparue avec le développement de la guerre civile en Algérie. Le caractère plus ou moins autoritaire des régimes en place au Maghreb favorise également des départs par crainte de la répression du pouvoir en place. Certes ces flux ne sont guère importants en volume, mais sont constitués le plus souvent de personnes appartenant à l'élite intellectuelle de ces pays.

---

<sup>5</sup> Le Monde, 17 octobre 1945

<sup>6</sup> « Migrations de remplacement : une solution aux populations en déclin et vieillissantes », janvier 2000.

## **Des risques qui pèsent sur la stabilité de part et d'autre de la méditerranée**

### **L'effondrement démographique des nations du Nord**

#### Situation

« Baby Boom au tournant du siècle », « la France pouponne », « La France leader démographique européen » : voici quelques-uns des titres types que l'on pouvait lire dans la presse ces deux dernières années à la publication des chiffres de la natalité française : un taux de natalité d'environ 1,9 enfants par femme. Ces chiffres placent de fait la France en tête des nations européennes, loin devant des pays sinistrés comme l'Allemagne et l'Italie qui voient leur natalité se maintenir durablement à des niveaux dramatiquement bas (1,2 à 1 pour mille).

Ces cocoricos cachent en fait une réalité bien différente : « Aujourd'hui, près d'une naissance sur cinq est attribuable à l'immigration qui a pris place en France au cours des cent dernières années. Celle-ci a rapporté à la population française 10,2 millions d'individus supplémentaires dont 65% sont d'ores et déjà français. Sur ces 10,2 millions d'individus, un peu moins de 4 millions sont nés hors de France (apport direct) et parmi eux, 29% ont la nationalité française. Pour le reste (6,3 millions d'apport indirect), il s'agit d'enfants, petits-enfants..., donc de descendants d'immigrés, dont 86% sont déjà français, les autres étant pour la plupart en passe de le devenir. Sans cet apport démographique, la France d'aujourd'hui ne compterait guère plus de 45 millions d'habitants et la croissance de la population française aurait été réduite presque de moitié depuis la Seconde Guerre mondiale. »<sup>7</sup>.

Ce constat peut sembler sévère, il reflète pourtant la triste réalité : il semble que l'apport démographique de l'immigration soit indispensable au peuplement de la France. Compte tenu d'une fécondité relativement plus élevée, la part des pays du Maghreb (qui représente 40% des immigrés) dans cet apport représente aujourd'hui environ 50% des naissances « supplémentaires » en France.

---

<sup>7</sup> Michèle Tribalat, Cent ans d'immigration, 1991 pp.257-258

Risques égoïsme occidental : le risque d'une disparition

Ce n'est pas le premier problème qui vient à l'esprit lorsque l'on aborde la problématique de l'immigration. C'est pourtant le nœud de cette question, et bien des aspects découlent de cette problématique.

Selon GF Dumont<sup>8</sup>, le taux de natalité hors enfants des familles récemment immigrés tomberait à 1,4 pour mille...La vitalité démographique de la France repose donc dans les faits sur l'immigration.

Ce comportement prolifique des immigrés sur le territoire présente aujourd'hui un risque majeur pour la France. Il masque dans les faits la situation démographique particulièrement préoccupante de la France. La mise en avant de chiffres relativement optimiste grâce à la contribution immigrée permet d'endormir la population et d'évacuer la réalité du problème. Or personne n'ignore les difficultés que pose au quotidien la présence d'une importante population d'origine étrangère sur notre sol, problèmes exacerbés dans le cas des populations du Maghreb par des a priori historiques et par les difficultés d'intégration liées à l'islam.

Cette présentation partiellement déformée de la réalité permet aux occidentaux de continuer à traduire au plan démographique la réalité de leurs comportements consuméristes : ils vivent à crédit en consommant l'une des rares richesses, et peut être la plus importante, des pays en développement : leur potentiel humain. Le discours ambiant dans les pays occidentaux montre bien que l'approche occidentale des phénomènes migratoires s'apparente de plus en plus à la prise en compte de phénomènes mercantiles et vise à l'assouvissement de besoins égoïstes. L'argumentaire n'hésite pas à faire appel aux bons sentiments : Comment pourrait-on encore à l'heure actuelle oser s'opposer au libre mouvement des hommes, alors que nous sommes sur le point de réaliser la libre circulation des marchandises au niveau mondial ? L'homme ne vaut-il pas mieux qu'une marchandise ? Mais il peut aussi prendre un aspect beaucoup plus concrets : De quel droit l'État continuerait-il à contingenter les flux d'immigration, alors que le contrôle des flux de biens matériels appartient aux entreprises depuis maintenant près d'un quart de siècle ?

---

<sup>8</sup> GF Dumont, immigrations perspectives, in Liberté politique.com, Janvier 2003.

Cette solution de facilité comporte pourtant un risque majeur : en forçant le trait, on peut évoquer la disparition pure et simple de la culture et des nations européennes. En effet, dans ce domaine, la vie à crédit s'interrompt brutalement le jour où les générations qui n'ont pas eu d'enfants disparaissent laissant derrière elles le chaos du désert démographique longtemps masqué par le recours à l'immigration. Passé un certain seuil, certes bien difficile à définir tant il varie en fonction des situations particulières, l'intégration ne se fait plus car l'importance du groupe étranger ne le permet plus et la rend inutile.

### La non-intégration

Il s'agit là d'un risque bien connu et dont les effets sont constatés jours après jours dans nos villes et nos banlieues. Il menace la cohésion sociale de notre pays tout en risquant de causer la perte de générations entières d'immigrants. La première cause de non-intégration est bien sûr économique. A la différence des immigrants d'avant 1974, mais aussi des immigrants d'autres pays (voire tableau), les Maghrébins que la France accueille depuis 20 ans viennent grossir les rangs des demandeurs d'emploi. Ainsi, pour les étrangers venant de pays hors UE (30,3%), le taux de chômage est trois fois supérieur à celui des Français, il atteint 42,6% pour les jeunes de moins de 25 ans (26,1% pour les Français) et 36,2% pour les femmes (13% pour les Françaises). Les étrangers sont aussi sur-représentés dans les formations générales dispensées dans des centres de formation et dans les contrats de travail de courte durée (6 mois maximum) aidés par l'Etat ou les Conseils Régionaux. Ils sont par contre très peu présents dans les contrats de formation en alternance qui permettent aux jeunes d'exercer un emploi en entreprise tout en complétant leur formation : ils constituent 2,5 à 3,5% des effectifs, alors qu'ils représentent 6% des jeunes actifs.<sup>9</sup>

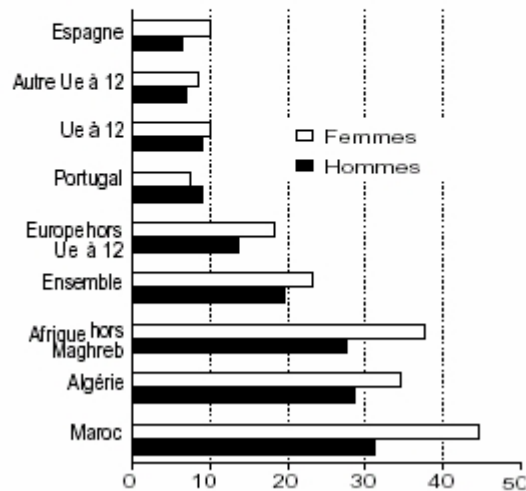
De plus, les immigrants les mieux qualifiés ne semblent pas échapper à cette règle : selon l'INSEE, 21,4 % des immigrés Bac + 2 ne trouvent pas d'emploi en France.

---

<sup>9</sup> La population active étrangère, Documentation Française.

### ③ Taux de chômage des immigrés par sexe et pour les originaires des principaux pays<sup>1</sup>

En %



Le deuxième facteur est culturel. Si l'attraction d'un modèle anthropologique plus libéral apparaît comme un des facteurs de migration, le réflexe culturel demeure vif à l'arrivée sur le territoire étranger. Ce facteur culturel se décline selon deux modes. D'une part, l'opposition des modèles musulmans et chrétiens est par essence source de tensions. La part prépondérante de l'immigration maghrébine en France prend alors toute son importance ; elle représente en effet l'essentiel de la population de confession musulmane vivant en France. L'intégration dans une société caractérisée par la séparation du religieux et du politique est en soi difficile à accepter pour les musulmans. Si l'on ne peut plus voir dans l'Etat laïc un pouvoir chargé de répandre la vraie croyance, ni même un véritable défenseur de l'islam, on aura cependant tendance à lui demander plus qu'à un simple Etat-arbitre maintenant la religion dans le domaine du privé et de la vie familiale.

A défaut, on constate depuis le début des années 1980 que le nombre des membres des associations islamiques s'accroît à une vitesse vertigineuse. Les groupes extrêmement nationalistes subissent des pertes, tandis que l'afflux vers le camp religieux fait preuve d'un attrait de plus en plus grand qui agit par ailleurs de façon supranationale. Ces associations ne sont plus avant tout des communautés religieuses, elles s'occupent de leurs membres dans beaucoup de domaines, entretenant leurs propres jardins d'enfants, clubs sportifs et

chaînes de magasins. On peut parler dans ce contexte d'une sorte de "substitut de patrie", l'association assurant la préservation de l'identité nationale et culturelle à l'étranger.

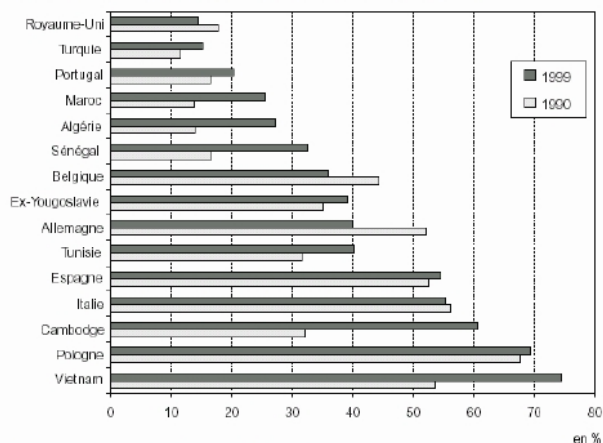
D'autre part le lien colonial qui a uni les pays du Maghreb avec la France est lui aussi - paradoxalement - facteur de difficulté culturelle. On aurait pu en effet penser que le partage d'une communauté de destin pendant plusieurs décennies (presque un siècle pour l'Algérie) aurait favorisé l'intégration au sein de l'ancienne puissance coloniale des générations issues de l'immigration. Or il semble qu'il n'en est rien : la rhétorique marxiste qui a dominé le discours ambiant depuis les guerres de décolonisation a permis ce succès majeur en présentant la puissance coloniale comme ayant exercé une véritable tyrannie sur les pays colonisés, développant un complexe d'infériorité marqué dans les populations maghrébines.

Une telle vision ne peut pas ne pas influencer le comportement des jeunes issues de l'immigration comme l'a montré de récemment l'épisode de la « Marseillaise » sifflée au Stade de France.

Par ailleurs, les pays du Maghreb peuvent déceler une contradiction dans l'attitude des gouvernements du Nord qui d'une part préconisent un espace d'échanges culturels et d'autre part semblent inviter les migrants à abandonner certaines valeurs constitutives de leur identité d'origine.

Enfin, le graphique ci dessous montre bien au travers d'un indicateur certes parcellaire (français acquisition) la difficulté d'intégration relative des travailleurs maghrébins en comparaison avec les travailleurs d'origine européenne, la loi d'acquisition de la nationalité française étant la même pour tous.

④ Part de Français par acquisition selon le pays de naissance



Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee

S'il concerne essentiellement le pays d'accueil, ce risque pourrait aussi avoir des répercussions sociales dans les pays d'origine : outre la diminution de la manne financière en raison du chômage, le retour sur le sol national d'immigrés ayant connu une situation d'échec pourrait contribuer à déstabiliser les sociétés locales, en fournissant en particulier des troupes facilement enrôlables dans l'aventure terroriste.

#### La déstabilisation des pays du Nord par une arrivée en masse

Même s'il n'est pas le plus probable, on ne peut non plus négliger le risque de voir les conflits et crises inter-étatiques existants au Maghreb réglés par la force. L'Algérie demeure ainsi un facteur extrêmement déstabilisant pour la région. La guerre civile qu'elle connaît depuis plus de dix années n'est toujours pas apaisée. En outre il existe de nombreuses tensions avec tous ses voisins, même si elles touchent plus particulièrement les relations avec le Maroc via le soutien accordé par l'Algérie à la lutte du front Polisario au Sahara occidental. Cette situation interne de l'Algérie ne permet pas de balayer d'un revers de la main l'éventualité d'un conflit armé inter étatique qui permettrait au pouvoir algérien une classique fuite en avant.

Il est donc à craindre que des réfugiés de guerre viennent s'ajouter à ceux déjà nombreux issus de la crise intérieure algérienne. Si cette migration pourrait concerner tous les États membres de l'Union européenne, elle les concernerait de manière différente. Le flux migratoire se dirigerait bien sûr vers les États européens riverains de la Méditerranée, telle la France, l'Espagne et l'Italie, mais aussi vers la République fédérale d'Allemagne, économiquement forte. Mais pour les migrants il importe de savoir si, dans les pays d'accueil, il existe une sub-culture en place et quelle est la langue officielle du pays. Les relations que la France a entretenues avec les États maghrébins à l'époque coloniale et les contacts étroits qu'elle a toujours avec cette région, font d'elle la cible principale de la migration. Or la France, bien qu'ayant officiellement fermé ses frontières à l'immigration, se trouve dépourvue face à ce type de flux. Sa tradition historique et démocratique en fait une terre d'accueil des réfugiés politiques. La menace d'un flux massif lié à ces facteurs politiques, même si elle demeure hypothétique, ne peut donc être négligée. Elle présenterait les risques cumulés

que nous avons décrit ci-dessus en y ajoutant le facteur massif et soudain, très déstabilisant, d'un tel afflux.

### La déstabilisation des pays d'origine

Nous l'avons vu, les risques propres à l'immigration sur notre territoire d'importantes populations d'origine maghrébine sont nombreux et nécessitent sans doute une approche plus prudente des flux migratoires que celle présentée par l'ONU dans son rapport de janvier 2000. Il est pourtant un autre aspect qui est le plus souvent passé sous silence dans les nombreuses études qui touchent aux relations migratoires de la France avec ses anciennes colonies d'Afrique du Nord. Bien peu d'études osent aujourd'hui aborder les risques de déstabilisation induit par l'immigration pour les pays origines. Pourtant ce départ massif, passé et à venir si l'on se fit aux prévisions de l'ONU comporte incontestablement des facteurs déstabilisant du pont de vue de l'économie interne de ces pays du Maghreb, et d'autre part sur la transition vers un régime démocratique de type occidental que les pays occidentaux appelle pourtant (et paradoxalement ?) de leurs vœux. Qu'en est-il exactement ?

### économie

Au plan économique il n'est pas inintéressant de faire un retour en arrière qui est presque historique aujourd'hui mais qui permet de mieux appréhender les réalités des besoins des pays du Maghreb.

En 1963 quelques mois après l'indépendance de l'Algérie, un retour massif des algériens se produit : 200 000 retours contre 50000 en moyenne les années précédentes.

Le 9 janvier 1964, entre le ministre des affaires sociales du gouvernement algérien et le ministre du travail français, il est convenu que :

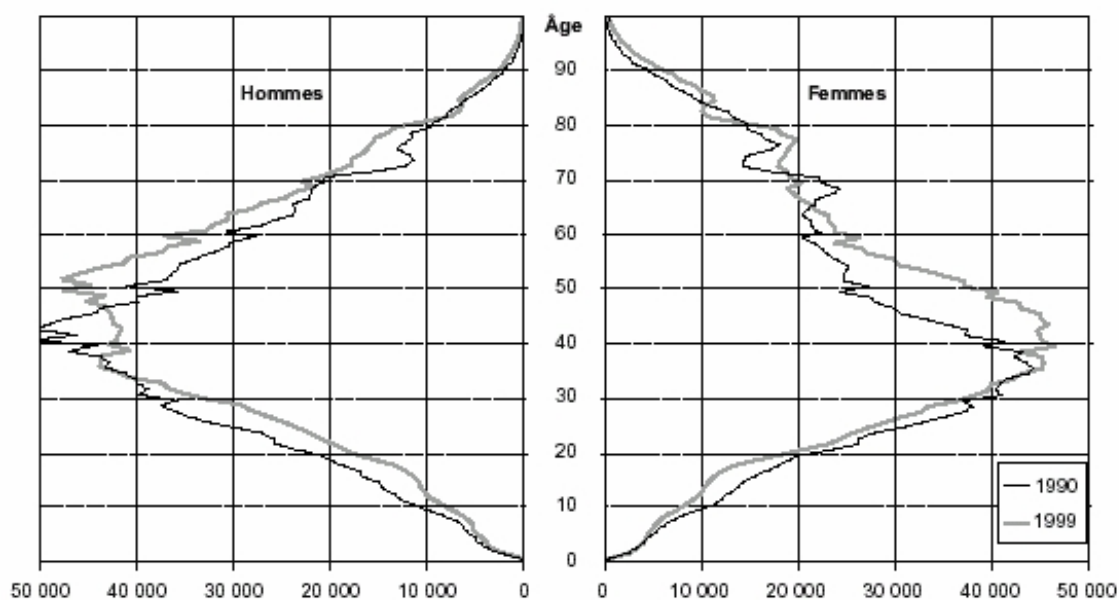
1. les 2 gouvernements ont estimé qu'il était conforme à l'intérêt de l'Algérie et de la France de normaliser les courants de main-d'œuvre entre les deux pays.
2. Dans l'immédiat et jusqu'au 1 juillet 1964, les arrivées nouvelles de ressortissants algériens en France seront déterminées en fonction des problèmes posés aux économies des deux pays.
3. A partir du 1 juillet de la même année, les arrivées de travailleurs algériens seront fixées en fonction des disponibilités en main-d'œuvre de l'Algérie et

des possibilités du marché français de l'emploi, que le gouvernement français fera connaître trimestriellement au gouvernement algérien.

4. l'établissement en France des familles des travailleurs Algériens doit être, à l'avenir conditionné par l'existence d'un logement.

Cet arrangement au plus haut niveau montre bien la problématique économique qui se pose aux états du Maghreb : une grande partie des immigrés présents en France et plus largement en Europe constituent l'ossature active de la nation : il leur est indispensable de pouvoir en contrôler les flux sous peine de voir leur propre développement économique menacé. La structure d'âge que présente le graphique ci-dessous montre que la population immigrée est prise sur le vivier de la force de travail des pays d'origine.

### ③ Les immigrés par sexe et âge en 1990 et 1999



Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee

En chiffre, les choses apparaissent aussi clairement. Le graphique ci-dessous montre bien que la structure des populations présentes en France représente les forces vives des pays concernés. Les immigrés comprennent ainsi une part non négligeable de cadres et de professions intermédiaires. Les seuls 35% des travailleurs étrangers en France provenant du Maghreb (241 000 pour l'Algérie,

229 000 pour le Maroc, et 84 000 pour la Tunisie <sup>10)</sup> représentent pour cette seule région environ 2 % de la population active de ces pays, 5 à 6% si l'on considère les actifs effectifs (hors chômage).

Depuis 1995, la part des immigrés maghrébins a diminué parmi les hommes

### ❶ Les actifs ayant un emploi selon la catégorie socioprofessionnelle et le pays d'origine

	En %								
	Ue à 12 <sup>1</sup>	Espagne	Italie	Portugal	Algérie	Maroc	Autre Afrique	Immigrés	France entière
Agriculteurs exploitants	1,0	1,6	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,7	2,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,6	10,1	14,2	6,3	8,9	6,6	4,2	8,4	6,9
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	8,2	7,7	10,2	1,1	7,5	8,3	8,1	10,1	13,5
Professions intermédiaires	13,0	15,2	15,6	7,4	10,1	7,4	11,5	11,6	21,1
Employés	27,6	27,1	22,1	31,4	24,8	19,5	36,5	25,1	28,9
Ouvriers	41,6	38,3	37,7	53,6	48,7	58,2	39,8	44,1	26,3
Ouvriers qualifiés	26,8	24,2	24,1	34,8	27,1	27,2	18,3	25,1	17,2
Ouvriers non qualifiés	14,8	14,1	13,6	18,8	21,5	31,0	21,5	19,1	9,2
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	684	126	112	349	193	182	126	1 654	22 923

1. L'enquête sur l'emploi de 1999 ne permet pas de présenter les résultats sur l'Union européenne (Ue) à 15.  
Source : enquête sur l'emploi 1999, Insee

ouvriers qualifiés alors que leur part parmi les employés s'est rapprochée de la part moyenne des immigrés dans la population active. Les personnels des services directs aux particuliers contiennent aussi de fortes proportions d'immigrés, 16,6 % des hommes et 14,4 % des femmes.

De plus, si l'on en croit les prévisions d l'ONU mais aussi de nos propres institutions ces chiffres- et le besoin de la France et des occidentaux- ne seraient appelés qu'à croître. Les états origines acceptent-ils de se voir ainsi dépossédés de leur capital humain ?

La dimension économique de ces phénomènes migratoires est accentuée par les aspects de la formation des cadres de haut niveau dans les pays du

<sup>10</sup> Recensement de la France 1999, Tableaux références analyses- exploitation principale, INSEE, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, 4<sup>e</sup> trimestre 2000

Maghreb. Encore une fois, l'exemple de l'Algérie se révèle frappant. Après son indépendance, l'état Algérien mettait en avant la révolution culturelle, et pour cela créait des universités et des instituts à travers le territoire. Inadaptées aux besoins de son économie en raison d'une faible ressource d'enseignants à même de satisfaire ces besoins ou de directives idéologiques contraignantes et décalées par rapport aux besoins, elle se traduit par un décalage entre l'offre et la demande. Il aura pour conséquence de contraindre des milliers d'étudiants à émigrer vers des pays étrangers, et plus particulièrement vers la France, soit pour trouver un enseignement leur offrant des perspectives d'emploi, soit pour trouver un emploi correspondant à leur formation décalée par rapport aux offres du marché algérien (formation de type sciences sociales).

Un nombre considérable d'étudiants choisit donc la formation à l'étranger qui est le plus souvent prise en charge par l'état Algérien. Au bilan, ces opérations s'avèrent négatives pour l'état algérien : la majorité des étudiants choisit le plus souvent de demeurer dans le pays d'accueil, la France le plus souvent, pour des raisons matérielles et de profil de carrière.

L'Algérie se trouve ainsi placée face à une véritable fuite des cerveaux qui la mette dans des conditions plus délicates pour parvenir à un niveau de croissance économique satisfaisant lui permettant de subvenir aux besoins de sa population. D'une manière plus générale, le tableau ci-dessous montre la dimension du phénomène au niveau du Maghreb.

Tableau les 10 premières nationalités pour les visas de long séjour pour étude<sup>11</sup>

Pays de délivrance	1997	1998	1999	1999/1998
Maroc	1828	3058	4616	50,95%
Etats-Unis	2601	2884	2873	- 0,38%
Japon	2354	2573	2582	0,35%
Chine	429	1033	2546	146,47%
Tunisie	694	1064	1382	29,89%
Sénégal	622	863	1314	52,26%
Mexique	770	978	1292	32,11%
Pologne	830	1005	1253	24,68%

<sup>11</sup> Groupe permanent chargé des statistiques Rapport pour l'année 1999

Corée du Sud	1349	725	1034	42,62%
Brésil	572	761	848	11,43%

Le cas des médecins mérite aussi d'être souligné. Selon une enquête réalisée en 1995 par le ministère de la santé<sup>12</sup> il y aurait 6500 à 7000 médecins en fonction dans des hôpitaux en France : 18% sont de nationalité française, 33% algériens, 14% marocains, le pourcentage des tunisiens n'est pas mentionné. Cette situation prive de fait les pays d'origine d'une précieuse ressource, qui leur permettrait d'améliorer sensiblement les conditions de vie de leur population.

Il convient encore une fois de se poser la question de l'égoïsme des nations occidentales et de la France en particulier. Le drainage des cerveaux ainsi effectué, parfois pour des raisons d'imprévoyance (cas des médecins en France) mais aussi pour des raisons de diminution du temps de travail et la recherche de loisirs plus grands (cas encore du personnel médical en France depuis la mise en place des 35 heures).

Aussi, sur un autre plan, et afin de lutter contre le départ des personnes en âge de travailler au Maghreb, les potentialités productrices de la région doivent être exploitées de manière à participer à l'amélioration de sa stabilité intérieure et au soutien des progrès réalisés dans le domaine institutionnel. La politique régionale voulue par l'Europe comme harmonieuse et garante de paix ne pourra atteindre ses objectifs sans exiger, entre autre, la réduction des différences dans les droits des forces productrices des deux partenaires. Jusqu'à présent, les investissements européens attirés au Maghreb par la disponibilité des facilités immobilières aux dépens des espaces agricoles et d'une main d'œuvre bon marché sont plus porteurs de germes de pauvreté, donc d'instabilité sociale, que promotrices de croissance économique. Tant qu'une marchandise produite au Maghreb a sur le marché la même valeur qu'une autre produite en Europe, la discrimination dans le traitement des salariés ne peut avoir de justification sinon le maintien d'un statu quo bénéfique pour les opérateurs européens. Or les conséquences de ces pratiques dont le

---

<sup>12</sup> rapport de la Commission P.A.C (praticien adjoint contractuel), mars 1998.

milieu ouvrier prend progressivement conscience, pourraient aboutir sur une animosité sociale à l'égard de la présence européenne dans le pays qui pourrait être interprétée comme une autre forme de manifestation nationale contre le partenariat avec l'Europe et contribué à la déstabilisation régionale. La contestation sociale la plus violente a en effet pour source le chômage et la pauvreté.

démocratie

Le remède à cette pratique aurait aussi un effet déterminant pour le Maghreb en vue d'asseoir une véritable pratique démocratique, à laquelle participe une population suffisamment aisée et instruite, conscient de son action sur le choix des voies en mesure d'assurer davantage de progrès. Il est en effet incontestable que l'avènement et la stabilisation de régimes démocratiques est directement liée à l'émergence de masses importantes de ce qu'il est convenu d'appeler « des classes moyennes », mais qu'elle nécessite aussi la présence et la ressource suffisante de cadres dirigeants à même de prendre en main les destinées du pays pour permettre une réelle concurrence et donc un débat et un choix démocratique. L'absence de cette élite rend difficile la stabilisation des régimes du Maghreb. On voit combien le Maroc a de difficultés à stabiliser l'ouverture du régime monarchique, pourtant recherchée par les souverains depuis plusieurs décennies. En Tunisie, l'absence de véritable alternative a en partie pour origine l'impossibilité de disposer d'un vivier suffisant de personnes en mesure de prendre des responsabilités au sein de l'état. Les conséquences en sont claires : cette situation favorise le maintien de régime plus ou moins autoritaires, d'administration sclérosée et donc sensible aux phénomènes de corruption.

Mais un autre aspect ne doit pas être négligé : le manque de cadres maghrébins oblige les Etats à faire appel aux enseignants du Moyen-Orient : ceux-ci introduisent en Afrique du Nord des courants de pensée peu connus jusque-là. « Un certain nombre d'instituteurs égyptiens venus en Algérie lors de l'arabisation lancée par Boumedienne étaient des Islamistes, des « Frères Musulmans », qui voyaient là l'occasion d'exercer leur prosélytisme à travers

l'enseignement<sup>13</sup> ». Si la légalisation de ces mouvements permet de les contrôler et de canaliser leur énergie vers l'action politique légale, le danger n'est-il pas de voir les Islamistes confisquer la démocratie<sup>14</sup> ?

En effet, deux autres phénomènes, conséquences des flux migratoires et plus directement liés à la sécurité, menacent les Etats de part et d'autre de la Méditerranée. Il s'agit du terrorisme d'origine islamique mais aussi des dérives mafieuses.

### Le terrorisme islamique

Les tensions internes mais aussi internationales avec les pays musulmans d'une manière générale ont favorisé l'émergence d'une recrudescence des attentats fondamentalistes islamiques. Tandis que dans les années soixante-dix et quatre-vingt les attentats terroristes étaient pour la plupart commis pour des raisons nationalistes, nous sommes aujourd'hui de plus en plus témoins d'activités extrémistes, motivées, elles, par la religion et menaçant d'abord les pays du Maghreb. Mais les liens créés par l'immigration relaient de fait ces activités sur le territoire français, quand l'immigration n'est pas elle-même à l'origine de la propagation de ces idéologies en raison par exemple du manque de cadres et du recours à des cadres d'autres pays arabes acquis à ces idées. Ces activités font peser une double menace de déstabilisation.

### Une menace interne aux pays du Maghreb.

Jusqu'à maintenant, les activités des groupes islamiques se sont concentrées sur la déstabilisation des gouvernements au Maghreb. A la fin des années quatre-vingt, les régimes les plus autoritaires au Maghreb, sous la pression, tant du milieu international que du milieu interne, optaient pour la démocratisation. Phénomène qui, en décrispant le climat régional, avait incontestablement permis la reprise du dialogue franco-maghrébin. Mais l'émergence des mouvements islamistes venait hypothéquer cette évolution. Ainsi, dès la fin des années quatre-vingt la nébuleuse islamiste se structure. En

---

<sup>13</sup> Kepel (G) : « Les divers modes de réislamisation », Arabies, n°63, mars 1992, p. 27.

Tunisie, émerge le mouvement de la tendance islamique (MIT)<sup>15</sup> qui au cours de l'été 1987, tentent de déposer H. Bourguiba. Il deviendra, en février 1989, « En Nahda » (la Renaissance). En Algérie entre 1981 et 1987, le groupe de Bouyali prendra la tête d'un mouvement insurrectionnel. Début 1989, apparaît le Front Islamique du Salut (FIS). Depuis le printemps 1992, l'Algérie est entrée dans un cycle attentats terroristes/répression sans fin qui a réellement et profondément déstabilisé le pays.

Au Maroc, si deux tendances prennent forme, « Al adl wa al ihsan » (la Justice et la Bienfaisance) de A. Yassine et « Al islah wa tajdid » (la Réforme et le Renouveau) de A. Benkirane, elles ont du mal à fédérer les différents groupuscules.<sup>16</sup>

Il faut noter au passage que ce sont l'Algérie et la Tunisie, aux régimes autoritaires, fondés sur un parti unique à dominante laïque, qui ont vu apparaître les mouvements islamistes les plus violents car longtemps étouffés. Au Maroc où, du fait du rôle du Roi, Commandeur des Croyants, la religion a conservé sa place traditionnelle, où depuis l'indépendance le multipartisme relatif a permis à toutes les sensibilités politiques de s'exprimer, le mouvement islamiste demeure modeste.

Et sur la stabilité régionale

L'émergence de ces mouvements islamistes menace également la stabilité des états du Maghreb.

Si, à la suite d'élections, un Etat maghrébin s'érigerait en « Etat islamique », remettant en cause les choix démocratiques, qu'advierait-il des relations au sein du Maghreb et entre les deux rives de la méditerranée ?

Ces questions sont d'autant plus importantes que le projet islamiste reste imprécis. A. Hachani, leader du FIS, réclame la restauration du Khalifat et l'édification d'un « Etat islamique sans charte ni constitution<sup>17</sup> ».

---

<sup>14</sup> Mohamed Ben El Hassan ALAOUI alors prince héritier, actuel SA MAJESTE LE ROI MOHAMED VI ROI du MAROC, dans : « La coopération entre l'Union Européenne et les Pays du Maghreb » Collection Edification d'un Etat Moderne 1994 NATHAN.

<sup>15</sup> Qui demande à être légalisé dès juin 1981.

<sup>16</sup> Voir l'itinéraire des leaders islamistes maghrébains in Arabies n° 63, mars 1992, pp. 28-31.

<sup>17</sup> Jeune Afrique n° 1 623 du 18/02/1992.

Au Maroc, A. Benkirane estime que la nature du régime n'est pas en cause, que « ... même si un Roi ou un chef d'Etat voulait que les choses prennent le bon sens, ce ne serait pratiquement pas possible, parce que l'élite qui a pris le pouvoir après le Protectorat est une élite qui a été formée en Europe, pour l'essentiel, et qui voit les choses d'une façon plus occidentale encore (...). Nous avons compris que notre devoir était de faire comprendre (...) aux gens, à l'élite du pays que l'Islam est une chose indispensable ». <sup>18</sup>

Le MIT tunisien, prétend lui que si sa tentative de prendre le pouvoir au cours de l'été 1987 avait réussi, il aurait instauré la démocratie <sup>19</sup>. Mais il ne s'agit que de déclarations...

Il semble aussi que les Islamistes maghrébins n'aient pas le même point de vue au sujet de l'intégration maghrébine. Ainsi, Abbassi Madani, leader du FIS, déclarait à un journaliste qui lui demandait ce qu'il pensait de l'UMA : « Pour nous l'UMA consacre le multiple alors que nous appartenons avec nos frères du Maghreb à une seule « Oumma » islamique. L'Union pourrait devenir sujette à marchandage <sup>20</sup> ».

A.Yassine, leader marocain d'une tendance islamiste, ne semble pas en revanche hostile à l'intégration. « Vous, Etats-Nations, Algérie, Tunisie, Maroc, Libye, Mauritanie, vous avez parlé d'unité, vous avez parlé de volonté unitaire, depuis des décennies, vous n'avez fait que cela. Maintenant, travaillez concrètement pour cette unité, cherchez un processus par lequel les frontières entre Etats – Nations disparaissent peu à peu <sup>21</sup> ».

Par ailleurs, au plan maghrébin il n'y a pas vraiment une coordination entre les différents mouvements islamistes. Ainsi répondait R. Ghannouchi en 1990 à un journaliste : « le mot coordination est un peu exagéré et prématuré. Nous nous connaissons, c'est tout. Je ne crois pas que les relations entre les mouvements islamistes maghrébins aient dépassé ce stade <sup>22</sup> ».

---

<sup>18</sup> Burgat (F.) : L'Islamisme au Maghreb, op. cit., p. 196.

<sup>19</sup> Idem., p. 282.

<sup>20</sup> Arabies n° 43-44, juillet-août 1990, p. 22.

<sup>21</sup> L'islamisme au Maghreb, op. cit., p. 194.

<sup>22</sup> Le libéral, octobre 1990, p. 26 Selon Arabies (N°77, mai 1993, p. 22), le leader islamiste soudanais H. Tourabi serait, depuis 1991, à la tête d'une véritable « internationale islamiste », la Conférence populaire Arabo – islamique à laquelle auraient adhéré, notamment, Ennahda et le FIS.

Ainsi, l'émergence d'une prépondérance du mouvement islamiste pourrait avoir pour conséquence la fin de l'expérience démocratique mais aussi la remise en cause de la stabilité régionale. La non-légalisation de ces mouvements risque de laisser ces mouvements clandestins dériver vers la violence et remettre en cause le développement maghrébin en raison d'un climat d'instabilité et de désordre qui ferait passer au second plan les préoccupations démocratiques et économiques.

#### Une menace sur la France

Mais les développements politiques en rapport avec le fondamentalisme islamique en Afrique du Nord ont aussi sensibilisé les gouvernements européens au risque que ceux-ci peuvent constituer pour leur sécurité. Les mouvements terroristes essaient ainsi de gagner les musulmans vivant en Europe à leur cause tout en utilisant l'Europe comme zone de retraite sûre pour leurs activistes. Ils ont aussi fait peser et font encore peser une menace sur le gouvernement français en lien avec l'aide que celui-ci fournit aux gouvernements du Maghreb. Mais ce ne sont pas seulement les objectifs politiques poursuivis par les mouvements islamiques qui sont décisifs pour la sécurité de la France, mais aussi la question de savoir si ceux-ci réussiront à disposer des moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs. Au cas où les groupements islamiques parviendraient à renverser le gouvernement d'un des États maghrébins et de s'emparer du pouvoir, cet État pourrait ensuite essayer de focaliser les activités islamiques sur l'hégémonie présumée et au moins les intérêts économiques de la France dans le bassin méditerranéen.

De plus, les désordres créés par ces mouvements risquent de susciter la méfiance et l'hostilité entre États maghrébins, entamant leur volonté à coopérer pour faire face à la menace<sup>23</sup> ? Enfin le développement de l'islamisme favorise l'ingérence de forces étrangères dans les affaires intérieures des États, ce qui ne renforce pas la stabilité régionale qui est si nécessaire aussi bien à l'édification du Maghreb qu'au partenariat franco et euro - méditerranéen.

---

<sup>23</sup> En octobre 1991, la Tunisie accusera l'Algérie de laisser En Nahda se servir du territoire algérien comme base arrière. Ce n'est qu'au sommet de Nouakchott de novembre 1992 que les États membres de l'UMA décideront officiellement de coopérer contre la menace islamiste (voir plus loin).

### ***Les dérives mafieuses***

Là aussi, si en première analyse il semble que le pays d'accueil soit le premier concerné, il est indispensable de bien comprendre combien ces dérives liées à une immigration incontrôlée de part et d'autre peuvent contribuer à la déstabilisation des pays du Maghreb.

L'immigration clandestine et le travail au noir, le trafic de stupéfiants, la prostitution et le crime organisé en général sont étroitement liés car les acteurs de ces maux appartiennent souvent à la même mouvance mafieuse. Les filières finissent toujours par se croiser.

Le premier secteur mafieux concerne donc l'immigration clandestine et partant le travail au noir. En France, nos taxes sur l'emploi et la valeur ajoutée constituent de puissants ressorts pour son développement. Pour la France, il prive la société de ressources fiscales importantes et vient fausser l'image de la réalité du marché de l'emploi. Les pays d'origine ne sont pas directement concernés en apparence. Pourtant, ces secteurs happent une quantité de main d'œuvre importante privant le pays origine de cette ressource. Ils sont aussi à l'origine de drames humains que causent les filières clandestines d'immigration. Chacun a en mémoire les images dramatiques des franchissements périlleux du détroit de Gibraltar qui causent chaque année la disparition de centaines de personnes, laissant le plus souvent femmes et enfants à leur sort. Et par voie de conséquence, créant des facteurs aggravant de tensions sociales.

Remonter des filières de travailleurs clandestins permet aussi de démonter des filières de trafic de drogue. Ce point est central en matière de sécurité pour les pays du Nord : la consommation de drogue connaît actuellement un accroissement sensible en Europe comme en atteste la multiplication par cinq des décès par overdose en Europe entre 1985 et 1992 et les saisies record de stupéfiants réalisées par les services ad hoc.

Le Maroc en particulier fait partie des pays au cœur du trafic de cannabis en Europe. Il a été montré du doigt comme un des principaux fournisseur de cannabis en Europe occidentale, lors du séminaire sur la coopération douanière opérationnelle en Méditerranée qui s'est tenu en avril 2000 à Marseille (Bouches-du-Rhône). Environ 90% de la résine de cannabis saisie en Europe

occidentale provient du Maroc, ont indiqué les spécialistes des douanes. Ce trafic, qui se double aussi d'une immigration clandestine, passe par le détroit de Gibraltar, souvent à bord de grandes barques de pêche. La résine de cannabis est ensuite redistribuée ou transite par l'Espagne, la France et les Pays-Bas.

435 tonnes de résine de cannabis ont été saisies par les services espagnols en 1999, et 55 tonnes en France, selon les chiffres fournis lors du séminaire.

L'évolution de la situation internationale de ces dernières années a aussi favorisé le développement d'une exploitation organisée de la traite des êtres humains et des femmes en particulier. Force est de constater que le nombre d'étrangères va croissant au sein de la population des prostituées en France. A cet égard, les femmes de l'Est ne sont pas seules à pâtir de cet état de fait. Les filières africaines ne sont pas en reste et proviennent en particulier du Maghreb (Algérie, Maroc principalement). Certains contrats de travail à l'étranger servent de couverture à la traite des femmes et des très jeunes filles.

Enfin il convient de mentionner les traffics de véhicules et les contrebandes diverses qui peuvent être eux aussi liés à l'immigration de près ou de loin.

Globalement, tous les pays du Maghreb sont concernés par ces trafics divers qui présentent pour eux des risques de déstabilisation similaires. Outre les tensions sociales induites par des disparitions accidentelles ou criminelles, il faut prendre conscience que le développement d'une économie souterraine concurrence directement l'économie réelle et risque d'attirer à elle de nombreux jeunes grâce à la rapidité des gains qu'elle permet. A moyen terme, le risque de voir ensuite ce secteur maffieux prendre peu à peu le contrôle de pans entiers de l'économie n'est pas négligeable. Les pays du Maghreb peuvent aussi servir au blanchiment d'argent sale par le biais des retours financiers. Ils seraient alors confrontés à des investissements d'origine douteuse qui pourraient être remis en cause, fragilisant ainsi l'économie réelle et légale.

Quelques pistes pour des solutions

Il semble bien ambitieux de prétendre donner des solutions à cette longue liste des difficultés réciproques engrainées par les flux migratoires entre la France et

les pays du Maghreb. Nous nous contenterons donc de présenter quelques pistes parmi celles qui sont peut être les moins mises en avant.

### Assimilation

C'est bien sur le passage obligé, on voit mal comment négliger cet aspect de la problématique : le retour des immigrés d'origine maghrébine présents sur le sol Français est improbable et il faut donc faire face aux difficultés sociales et culturelles. Beaucoup a été dit sur ce sujet, mais le rôle essentiel des femmes dans ce processus est souvent sous-estimé. Pour bien s'en rendre compte, il faut se rappeler que depuis 1990 l'augmentation de la population immigrée est quasiment entièrement le fait des femmes. La féminisation avait débuté au milieu des années soixante-dix avec le développement des mesures facilitant le regroupement familial.. L'équilibre hommes - femmes est désormais atteint alors que, pour des raisons liées à l'histoire de l'immigration, la population immigrée avait toujours été majoritairement masculine. Aujourd'hui, les femmes représentent 43,5 % de la population immigrée. Elles se démarquent des hommes par une intégration plus facile et plus poussée. Ainsi les femmes acquièrent majoritairement la nationalité française Leur fécondité est peu à peu modifiée par mimétisme avec la société d'accueil.

Elles peuvent jouer un rôle collectif en matière d'intégration : elles participent en effet à la stabilisation de la population immigrée via la politique de regroupement familial. Elles jouent surtout un rôle individuel, particulièrement sensible en ce qui concerne les populations musulmanes d'origine maghrébine Les femmes maghrébines adhèrent en effet en grand nombre et assez rapidement parmi les jeunes aux valeurs de la société française vis à vis de la condition féminine. Or leur tradition culturelle, si elle ne leur confie pas un rôle social important, leur donne la primauté au sein de la famille encore très prégnante dans la communauté maghrébine. Les femmes deviennent ainsi un facteur essentiel de transmission des valeurs de la société française dans la population maghrébine. On pourrait ainsi assister à une lente évolution de ces populations vers une approche plus moderne de l'Islam qui se verrait associée à des valeurs plus modernes

## **Démographie**

De longs discours ne sont pas nécessaires. Lorsque l'on fait face à une pénurie et que la solution qui consiste à se reposer sur la richesse de ses voisins en matière comporte de nombreux risques de déstabilisation il n'y a guère d'autre choix que celui de remédier à la pénurie en question. La France et les pays européens doivent donc promouvoir une vigoureuse politique nataliste, quand bien même la tâche puisse sembler insurmontable. Il faudra en effet beaucoup de courage aux gouvernements tant les oppositions idéologiques sont grandes, tant les hommes et les femmes d'Europe se sont fermés à la vie pour se replier sur leur bonheur égoïste. Il n'y a pas d'autre issue. Le Maghreb pourrait peut être dans ce domaine nous montrer la voie...

## **Economie**

Une des questions posées est clairement celle du besoin de main d'œuvre. Au-delà des réponses à long terme agissant sur la démographie, il est indispensable de ne pas exclure des solutions complémentaires voire de remplacement à l'immigration.

Le recours à l'immigration ne serait-il pas d'ailleurs quelque peu utopique ? Pourquoi imaginer que les pays de l'Europe extra communautaire disposeraient d'un trop plein de salariés qualifiés ou qualifiables rapidement employables en France ? Encore une fois, est-il en outre raisonnable ou simplement juste et humain de chercher à attirer dans notre pays des hommes et des femmes dont les nations ont grand besoin pour leur propre développement ?

Le problème de la pénurie de main d'œuvre risque de durer longtemps. Or une composante majeure de la société française est aujourd'hui exclue du débat, il s'agit des chômeurs. Il doit conduire les responsables économiques, sociaux et politiques à une véritable réflexion sur la formation et l'insertion des chômeurs et non pas être traité par des solutions plus expéditives que généreuses. Les experts du patronat français proposent ainsi de privilégier le développement de la formation des nombreux demandeurs d'emplois par une action concertée avec les acteurs de terrain tels que l'ANPE, les missions locales ou les différentes structures d'insertion. Le MEDEF entend utiliser pleinement les nouvelles dispositions de l'assurance chômage qui prévoient des mesures d'accompagnement personnalisées pour les demandeurs d'emploi — bilan de

compétences, entretiens réguliers, formation, etc. — destinées à leur permettre de se reclasser plus rapidement. Pour les représentants des entreprises, l'heure n'est donc pas à l'abandon des 2,2 millions chômeurs.

### Partenariat

Nous avons tenté de montrer la réalité des menaces de déstabilisation que fait peser le phénomène des migrations, en soulignant que ces menaces pesaient de part des autres des rives de la méditerranée. Elle aurait donc du inciter naturellement les états du Maghreb et de la rive nord de la méditerranée à se tourner les uns vers les autres pour surmonter ces tensions.

Pourtant, jusqu'à la fin des années 80, le bilan de la coopération des pays nord de la méditerranée à l'égard du Maghreb a été pour le moins mitigé. Tout d'abord, l'élargissement de l'Europe au sud a atténué les bénéfices des accords d'association passés avec le Maghreb. Ainsi les transferts financiers vers les pays du Maghreb entre 1977 et 1992 ont atteint moins de 35 dollars par habitant. Les transferts privés issus de l'émigration leur ont été supérieurs au cours des 25 dernières années<sup>24</sup> Certes, les systèmes préférentiels ont eu aussi des effets globalement positifs, notamment pour le Maghreb qui a vu ses exportations vers l'Union européenne augmenter de presque 12% par an de 1972 à 1993. Toutefois, cette dynamique d'intégration a finalement peu progressé. Au total, le déséquilibre des relations commerciales entre les deux rives de la Méditerranée s'est creusé. Si les pays du sud et de l'Est de la Méditerranée tiennent une place faible dans les échanges européens, de l'ordre de 6%, l'Europe constitue en revanche le premier fournisseur de la zone. Elle est à l'origine de 55% des importations de l'Algérie, 57% de celles du Maroc, et jusqu'à 75 % s'agissant de la Tunisie.

Pourtant, les intérêts de stabilité communs qui ont été mis en avant imposent une coopération des deux cotés de la Méditerranée. Peu à peu, un nouvel élément, l'enjeu sécuritaire, s'est ainsi introduit dans le champ des relations euro-méditerranéennes. C'est sur ce point que se cristallisent progressivement

---

<sup>24</sup> Lionel FONTAGNE et Nicolas PERIDY ; l'Union européenne et le Maghreb ; études du centre de développement ; les éditions de l'OCDE ; 1997.

les relations euro-méditerranéennes. Aussi, devant l'échec relatif des politiques traditionnelles et bilatérales d'aide au développement, il est nécessaire de voir l'Union européenne mettre en place stratégie ambitieuse, globale, dont elle pourra tirer d'importants bénéfices pour sa sécurité.

Les premiers pas d'une telle stratégie ont été posés au sommet de Barcelone, et c'est dans cette direction qu'il convient de poursuivre. Faisant la synthèse des aspects économiques et sécuritaires des relations méditerranéennes ce sommet fixait quatre objectifs :

appuyer les réformes politiques et économiques dans les pays méditerranéens, aménager l'émergence d'un espace économique euro-méditerranéen à l'horizon 2010,

assister les pays du Machrek et Israël dans leurs efforts de paix et les aider à constituer un marché régional,

appuyer les efforts visant à réduire le plus rapidement possible les taux de croissance démographique

Sans offrir un cadre particulier de négociation cette conférence a ainsi fixé un certain nombre d'objectifs communs aux parties en matière de stabilité interne et externe.

Mais autant il semble qu'au plan économique ce partenariat s'oriente dans une bonne direction, autant au plan démographique la seule recherche d'une réduction des taux de croissance des pays du Maghreb ne saurait apporter une réponse complète. Elle ne s'attaquerait qu'à une seule des raisons des flux migratoires sources des instabilités potentielles que nous avons parcourus.

## Conclusion

Le recours à l'immigration comme solution miracle aux problèmes des nations riches comme la France, qui se résument au fond à un égoïsme démographique, comporte donc de nombreux risques de déstabilisation tant au Nord qu'au Sud de la méditerranée.

Il semble que si l'on n'infléchit pas à temps le cours des événements, l'Europe n'aura d'autres choix que subir les crises sociales et démographiques du Maghreb ou se transformer en « forteresse Europe ». Car l'espace

méditerranéen est propice à agiter toutes les angoisses. Il existe des pistes, qui toutes au fond convergent sur un point : revenir sur les comportements égoïstes des occidentaux pour favoriser un développement commun. Les deux rivages ont un avenir sinon commun, du moins partagé. Cette communauté de destins résulte essentiellement d'une approche européenne qui tend à considérer, dans un contexte de liberté des échanges, que l'Europe ne pourra pas assurer la stabilité de sa périphérie sans promouvoir son développement. Il convient d'en convaincre aussi le Maghreb. Cette idée s'oppose à une conception exclusivement sécuritaire des relations Nord-Sud. Elle permet surtout de ne pas voir la Méditerranée comme une « ligne de faille des civilisations », telles le voudraient les thèses se réclamant des analyses de Samuel Huntington<sup>25</sup>

---

<sup>25</sup> HUNTINGTON Samuel, « Le choc des civilisations », éditions Odile Jacob, 1997.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **OUVRAGES**

1. Gérard-François Dumont, Le Monde et les Hommes, Litec 1995
2. Gérard-François Dumont, Démographie, Dunod 1992
3. G.Claude, Migrations en Méditerranée, Ellipses 2002
4. Claude Liauzu, Histoire des migrations en Méditerranée occidentale, Complexe 1996

### **ARTICLES DE REVUES**

1. Remy Leveau, Les migrations dans l'espace méditerranéen ; dimension politique et économique ; in Awraq, Instituto de cooperacion con el mundo arabe, vol X, Madrid 1989.
2. Revue Magrheb n°3 mai juin 1964 et n°88 avril mai juin 1980.

### **~ INTERNET**

1. Site de la documentation française : [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)
2. Site officiel du gouvernement marocain : [www.statistic.govma](http://www.statistic.govma)
3. Site officiel de statistique du gouvernement algérien : [www.ons.dz](http://www.ons.dz)
4. Site officiel du gouvernement tunisien : [www.ministeres.tu](http://www.ministeres.tu)
5. Sites divers : [www.geoscopie.com](http://www.geoscopie.com), [www.libertepolitique.com](http://www.libertepolitique.com)